



Les trois chefs d'agence de Congelcam ont été placés en garde à vue. Ils ont été accusés d'avoir proféré les menaces au délégué départemental de l'Élevage, des pêches et des industries animales.

Les trois chefs d'agence de Congelcam opérant dans la ville d'Obala ont été libérés depuis le 28 mars 2022. Ils ont passé trois jours de détention dans les cellules du Commissariat de Monatélé. Célestin Tanekeu, Fabrice Wembe, et Sylvestre Kengne disent être encore traumatisés par ce qu'ils ont vécu dans la journée du 25 mars 2022 dans la ville de Monatélé « *Après la saisie qui s'est déroulée dans la journée du 23 mars 2022 dans nos trois magasins, notre hiérarchie nous a fourni les demandes d'explications en nous accusant de légèreté. Le patron de Congelcam a estimé qu'on ne devrait pas laisser les gros bras entrer dans nos chambres froides pour emporter les cartons de poisson.*

*C'est dans cette logique que nous avons décidé de nous rendre le 25 mars à la délégation départementale de l'Élevage des pêches et des industries animales pour mieux comprendre les motivations qui ont conduit à la saisie de poisson. Pendant notre échange avec le délégué, les procès-verbaux de saisie et de destruction sont soumis à notre attention pour signature. Nous avons refusé de signer ces documents en justifiant que nous n'avons pas pris part à la destruction du poisson saisi. Quelques minutes après, le délégué a estimé que nous l'avons menacée et elle a sollicité l'intervention du premier adjoint préfectoral. Les policiers sont venus*

*nous interpellé en nous disant que le préfet a décidé que nous soyons placés en garde à vue administrative », explique Célestin Tenekeu, chef d'agence.*

Ces trois pères de familles affirment qu'ils n'ont pas été auditionnés pendant leur détention au commissariat. En plus leurs noms n'ont été enregistrés dans aucun document du commissariat : « *La garde à vue administrative qu'ordonne les autorités administratives a une durée de 15 jours. Nous ne comprenons pas pourquoi nous avons été libérés après trois jours de détention. Nous avons été victimes d'une détention arbitraire pour avoir refusé de signer les documents soumis à notre attention* », explique un des chefs d'agence.

Au commissariat de Monatélé où nous nous sommes rendus le 31 mars pour savoir ce qui a motivé l'interpellation de ces trois chefs d'agence, le commissaire de police principal Jacques Prosper Mefire n'a pas voulu s'expliquer sur cette affaire : « *Vous étiez chez le préfet il vous a tout dit sur cette affaire. Je n'ai rien à dire* », a-t-il affirmé.

Les responsables de Congelcam affirment que la fermeture des trois agences est justifiée par le fait que les trois chefs d'agence étaient gardés à vue. En attendant la réouverture des trois agences, plus de 35 jeunes camerounais sont au chômage depuis les événements survenus le 23 mars 2022.

## **Le Jour**

---